Communiqué de presse
Crolles, le 13 octobre 2014

Pinsot / La Ferrière : démarrage de la collecte des déchets ménagers en Points d'Apport Volontaire (PAV)

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, la communauté de communes Le Grésivaudan a fait le choix de passer de la collecte des déchets en « porte-à-porte » à un mode dit en « apport volontaire », par le biais de conteneurs semi-enterrés ou enterrés. En partenariat avec le SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie), le changement du mode de collecte des ordures ménagères démarre cet automne dans le Haut Grésivaudan, sur les communes de Pinsot et de La Ferrière. Il sera progressif sur les 47 communes membres.

Les communes de **Pinsot et La Ferrière** ont d'ores et déjà été équipées de conteneurs semi-enterrés et **changeront de mode de collecte à partir du 13 octobre 2014.**

Deux réunions d'informations à destination des habitants ont été organisées le mercredi 8 octobre à :

La Ferrière à 18h30 à la Maison de la nature
Pinsot à 20h à la Salle des fêtes

Pourquoi changer de mode de collecte ?

Dans un contexte budgétaire contraint, les élus communautaires souhaitent maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers toujours plus élevés, tout en garantissant aux habitants un service de proximité, performant et adapté aux exigences environnementales.
Si l'objectif de maîtrise des coûts est prégnant, ce dispositif répond également à des objectifs techniques, sociaux et environnementaux. Les pratiques de collecte seront harmonisées et optimisées, les agents verront leurs conditions de travail s'améliorer avec une réduction des gestes de manutention et un travail en journée, soit une diminution de la pénibilité. L'intégration paysagère des conteneurs permettra par ailleurs de préserver la propreté de l'espace public : finies les nuisances olfactives et visuelles des poubelles déposées sur la voie publique. Enfin, dans la plupart des cas, ces équipements seront installés à proximité des points de recyclage déjà existants (verre papier, plastique…) facilitant et encourageant ainsi le geste de tri.

Mode d'emploi pour les usagers

Sur chaque commune équipée, les habitants devront déposer leurs sacs poubelles (50 litres maximum) dans le conteneur le plus proche de leur domicile ou celui qui se trouve sur leurs trajets quotidiens. Ces nouveaux équipements, répartis à raison d'un conteneur en moyenne pour 150 habitants, seront accessibles à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, y compris lors des jours fériés. Aucune carte ni badge ne sera nécessaire.

Attention, pas de changement concernant les « encombrants ». Ils devront toujours être déposés en déchèterie et ne seront pas ramassés sur les Points d'Apport Volontaire.

Á savoir !

La gestion des déchets a été transférée à la communauté de communes Le Grésivaudan en 2010. À ce titre, elle assure la collecte et le traitement des déchets ménagers en régie sur 29 communes et délègue au SIBRECSA cette mission sur le Haut-Grésivaudan qui représente 18 communes.

Par ailleurs, 8 déchèteries se trouvent sur l'ensemble du territoire dont 5 gérées par la communauté de communes et 3 par le SIBRECSA. Enfin, le Grésivaudan est en charge de la gestion de 3 sites de dépôt de branchages.